

Nouvelle formation du technicien en logistique à partir de la rentrée 2015 - 2016



Charles Gosselin, Manager ad interim, Cluster for Logistics ; Carlo Thelen, directeur général Chambre de commerce et Claude Meisch, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

A partir de la rentrée scolaire 2015-2016, une nouvelle formation sera offerte aux lycées techniques de Bonnevoie et de Lallange : elle mènera au diplôme de technicien en logistique.

Après le diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) « gestionnaire qualifié en logistique » lancé en 2006, les élèves peuvent désormais suivre des études en logistique menant au diplôme de technicien. Alors que le DAP prépare davantage à l'emploi immédiat, le diplôme de technicien (DT) favorise non seulement l'insertion dans la vie professionnelle, mais également la poursuite d'études supérieures.

Les études de technicien en logistique débouchent sur un grand nombre de professions très recherchées dans les entreprises du secteur logistique : administrateur des transports, responsable d'entrepôt, responsable service client, conseiller à la sécurité ou déclarant en douane ne constituent qu'une fraction des professions possibles pour les élèves-apprentis.

La nouvelle formation répond aux demandes des entreprises luxembourgeoises et s'inscrit dans la politique de développement et de diversification poursuivie par le gouvernement. Le secteur de la logistique compte actuellement 800 entreprises et quelque 13.000 salariés au Luxembourg.

La formation de technicien en logistique est organisée en système dual alliant cadre pratique et théorique. Elle met un accent particulier sur les langues, notamment l'anglais, langue véhiculaire du secteur de la logistique. Le Lycée technique de Lallange offrira également la formation en régime linguistique spécial, axée sur une formation francophone.

Pourra accéder à la classe de 10^e technicien en logistique tout élève ayant réussi une classe de 9^e technique ou polyvalente avec une moyenne annuelle égale ou supérieure à 38 points en langues. A partir de la classe de 11^e, la formation est organisée en filière concomitante sous contrat d'apprentissage. L'élève devra donc s'adresser au Service d'orientation professionnelle de l'ADEM pour trouver un poste d'apprentissage.

L'apprenti(e) touche à partir de la classe de 11^e une indemnité mensuelle d'apprentissage par l'entreprise formatrice. Cette indemnité s'élève à 619,98 euros et est augmentée à 1.200,04 euros après réussite du projet intégré intermédiaire.

Les détenteurs du diplôme de technicien pourront continuer leurs études au niveau Brevet de technicien supérieur (BTS). L'organisation d'une formation BTS en logistique au Luxembourg est en cours de discussion. Cette formation est actuellement déjà offerte dans la Grande Région. Photo: cc

www.men.public.lu